TRADE Solutions BNP PARIBAS

# MALTE : LE CADRE JURIDIQUE

## Cadre juridique

| | |
|---|---|
| L'indépendance de la justice | Le pouvoir judiciaire à Malte est indépendant. |
| L'équité de traitement pour les étrangers | Les ressortissants étrangers peuvent s'attendre à bénéficier d'un procès impartial en matière judiciaire. |
| La langue de la justice | Le maltais et l'anglais sont les deux langues judiciaires du pays. |
| Le recours à un interprète | Le maltais est la langue nationale du pays. Cependant, l'anglais est très utilisé et considéré comme étant une seconde langue. Il est donc facile d'avoir recours à un interprète. |
| Les sources de la loi et les similarités légales | La principale source de la loi est la constitution de 1964, (amendée à plusieurs reprises). Le système judiciaire du pays est basé sur le common law anglais et le droit civil romain (codes napoléoniens). La loi anglaise, depuis la première partie du siècle dernier, a eu une bonne part d'influence dans certains domaines de la loi pénale et sur les procédures (par exemple, la présomption d'innocence). Malte étant membre de l'Union Européenne, son droit national se doit de se plier aux conditions de la législation communautaire. |
| La consultation des lois on-line | Les principales lois de Malte en ligne (anglais et maltais) |

*© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.*
*Dernières mises à jour en Mars 2024*